

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2024 088

#### ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants
		au vote
44	31	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

# VOTE À L'UNANIMITÉ

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents les conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

#### Ont donné pouvoir :

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU

Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### DEL2024 088 : ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant la nécessité de passer à la fibre pour la téléphonie et internet dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

Considérant la nécessité d'avoir des compétences techniques spécifiques dans le domaine des réseaux et des télécommunications afin d'élaborer un marché global pour l'ensemble des sites.

Considérant la possibilité de souscrire à une centrale d'achat auprès d'opérateurs en téléphonie et internet qui proposent d'accéder à des marchés publics correspondant aux besoins de la collectivité.

Considérant que cette souscription permettra de :

- Signer des bons de commande dans le cadre légal de la réglementation de la commande publique et correspondant aux normes techniques en vigueur
- Accéder à des prix négociés nationalement pour les collectivités (estimation du coût téléphonique en baisse)
- Uniformiser les contrats auprès d'un seul opérateur
- Gérer la maintenance et le suivi de la facturation sur une plateforme unique
- Louer le matériel téléphonique, très onéreux à l'achat et en perpétuelle évolution

Considérant la comparaison des offres proposées par Bouygues Télécom, SFR et Adista.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

**APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat CANUT et la souscription au lot Adista. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

mmunes

PRESIDENT

Thierry OZEA

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN